

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT214 Impôt des personnes physiques 2			
Code	ECCM2B14CPE	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de permettre à l'étudiant d'améliorer ses connaissances de base en impôt des personnes physiques en combinant l'élaboration approfondie d'une déclaration fiscale et le calcul d'impôt.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
 - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- de remplir les cadres principaux d'une déclaration fiscale sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition;
- de déterminer l'impôt sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition;
- de déterminer les charges professionnelles les plus avantageuses pour un contribuable sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B14CPEA Impôt des personnes physiques

36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B14CPEA Impôt des personnes physiques

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exception:

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime^o), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activité(s) d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des personnes physiques			
Code	3_ECCM2B14CPEA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de permettre à l'étudiant d'améliorer ses connaissances de base en impôt des personnes physiques en combinant l'élaboration approfondie d'une déclaration fiscale et le calcul de l'impôt.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette AA, l'étudiant sera capable de maîtriser les compétences fiscales relatives à l'IPP, d'établir une déclaration simple et de déterminer l'impôt à répartir.

Compétence 1: S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution.

1.2. Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.

Compétence 2: Communiquer, écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe.

2.4. Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises;

2.5. Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs.

Compétence 3: Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité comptable.

3.2. Etablir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes.

Compétence 4: Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique.

4.3. Vérifier la conformité des documents aux exigences légales;

4.4. Etablir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.

Compétence 5: S'organiser, structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission.

5.1. Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

IPP

- Les revenus immobiliers et la détermination des revenus immobiliers nets;
- Les revenus professionnels et les charges professionnelles des salariés, des dirigeants d'entreprise, des indépendants et des professions libérales;
- L'ATN voiture de société;
- Le quotient conjugal;

- La dépense déductible,
- Les dépenses qui donnent droit à une réduction d'impôt;
- La détermination d'une partie de l'impôt.

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive;
- Approche par situation-problème;
- Cours magistral;
- Etude de cas;
- Travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Scéance questions-réponses

Sources et références

- Guide Déclaration Impôt des personnes physiques 2022 par M. De Mey et N. Nimmegeers, Wolters Kluwer;
- Guide fiscal du contribuable personnes physiques - 2022, UNSP Finances;
- Précis de la déclaration IPP 2022, R. Rosoux, Edipro
- Approche théorique et pratique de l'impôt des personnes physiques par E. Degrevé, édition Tax & management.

Divers:

- Fiscologue;
- Pacioli;
- Astuces et conseils;
- www.lexalert.net

Ces ouvrages et publications ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'UE mais simplement conseillés

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en présentiel.

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions étudiées au point de vue pratique.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Principe général:

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exception:

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activité(s) d'apprentissage qui compose(nt) l'UE).

N.B. La non présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).